

FORMULE 76F

COUR DU BANC DE LA REINE

Centre _____

ENTRE :

demandeur (demanderesse),

- et -

défendeur (défenderesse).

CERTIFICAT DE DÉCISION RENDUE PAR DÉFAUT — DÉCISION D'UN AUXILIAIRE DE LA JUSTICE

LES PRÉSENTES ATTESTENT que la présente affaire en matière de recouvrement des petites créances a été entendue le _____ (date) _____ devant un auxiliaire de la justice en application de la *Loi sur le recouvrement des petites créances à la Cour du Banc de la Reine* et qu'une décision a été rendue :

(indiquer les parties qui n'ont pas comparu et la décision qui a été rendue)

Date de dépôt : _____ (sceau de la Cour) _____
Registraire adjoint

AVIS CONCERNANT L'APPEL

1. Si vous désirez interjeter appel de la présente décision et si **vous n'étiez pas présent(e)** à l'audience :

Vous devez préalablement obtenir l'autorisation d'appel d'un juge de la Cour du Banc de la Reine. Vous devez :

- a) déposer à la Cour du Banc de la Reine une requête en autorisation d'appel et un avis d'appel (formule 76I) dans les 30 jours suivant la date de dépôt indiquée sur le présent certificat;
- b) signifier cette formule aux autres parties dans les 20 jours suivant son dépôt.

2. Si vous désirez interjeter appel de la présente décision et si **vous étiez présent(e)** à l'audience, vous devez :

- a) déposer à la Cour du Banc de la Reine un avis d'appel (formule 76H) dans les 30 jours suivant la date de dépôt indiquée sur le présent certificat;
- b) signifier cette formule aux autres parties dans les 20 jours suivant son dépôt.

Sachez que l'appel constitue un nouveau procès devant un juge de la Cour du Banc de la Reine, lequel peut rendre toute décision qu'aurait pu rendre l'auxiliaire de la justice ayant entendu la demande ou la demande reconventionnelle, y compris une décision pouvant vous être moins favorable que celle déjà rendue.

3. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le greffe de la Cour en composant le _____ (numéro de téléphone) _____.